



PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Conseil municipal du 3 mars 2026

PREAMBULE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il sera obligatoire à compter du 1er semestre 2027 au titre des comptes 2026 pour toutes les communes.

La commune d'Etoile Sur Rhône a fait le choix d'anticiper le CFU au titre de l'exercice 2025, afin de se préparer au mieux à tous les changements induits (nouvelle maquette réglementaire, gestion des flux avec la DGFIP, intégration des annexes du budget vert avec la cotation de l'axe 1, ...).

En effet, le passage au CFU nécessite la satisfaction de 2 prérequis :

- l'adoption de la nomenclature M57,
- la télétransmission des documents budgétaires (BP, BS, DM) à la préfecture sous forme d'un flux XML scellé par l'application TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes).

Ces 2 prérequis deviennent indirectement obligatoires d'ici 2026.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pour rappel, le CFU retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1er janvier et s'achève le 31 décembre ;
- la journée comptable du 31/12 est prolongée, normalement, jusqu'au 31/01 de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31/12 de l'exercice considéré.

Hormis ces modalités et la production unique d'un document, nécessitant un renforcement de la coopération avec la DGFIP, le CFU retrace, comme précédemment le compte administratif, l'ensemble des opérations comptables et financières de l'exercice concerné.

Il doit être présenté au Conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'ancien Compte administratif, c'est-à-dire dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Dans le cas d'Etoile Sur Rhône, le CFU est voté lors de la même séance que le BP afin de pouvoir constater les résultats 2025. Pour rappel, le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Une fois le compte financier unique voté, le conseil municipal votera une délibération d'affectation des résultats et les résultats seront intégrés au budget primitif 2026. Cette note de présentation du compte financier unique 2025 répond aux obligations faites par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales de produire une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note sera publiée sur le site internet de la commune.

PARTIE I

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des achats de fournitures, d'entretien et des dépenses de fluides des bâtiments communaux, des prestations de services, des charges de personnel, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des produits des services à la population (garderie périscolaire, cantine, concessions cimetières, droits de place ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

L'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat de l'exercice précédent (N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer par elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour analyser les réalisations de l'année 2025, il convient de les comparer à celles de l'année 2024.

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		CA 2024	CFU 2025	Différence CFU 2025 - CA 2024	En %
011	Charges à caractère général	1 769 429,20	1 818 961,21	49 532,01	2,8
012	Charges de personnel	2 408 603,64	2 480 459,75	71 856,11	3,0
014	Atténuation de produits	38 471,77	193 888,43	155 416,66	
65	Autres charges de gestion	674 917,09	602 454,70	-72 462,39	-10,7
66	Charges financières intérêts	44 017,30	30 406,93	-13 610,37	-30,9
67	Charges exceptionnelles	101,57	5 166,00	5 064,43	
68	Provisions		13 474,52	13 474,52	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement		4 935 540,57	5 144 811,54	209 270,97	4,2
042	Opérations d'ordre entre sections	379 211,65	570 067,35	190 855,70	50,3
TOTAL		5 314 752,22	5 714 878,89	400 126,67	7,5

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 ont augmenté de **4.2%** par rapport à celles de 2024.

- **Chapitre 011** : entre 2024 et 2025, les dépenses du chapitre 011 ont augmenté de 2.8%. Cette légère hausse peut s'expliquer par l'augmentation de certains postes de dépenses, comme les réparations de véhicules, l'entretien de la voirie et les dépenses de formation des agents.

- **Chapitre 012** : En 2025, les charges de personnel ont augmenté de 3% par rapport à celles de 2024, notamment en raison de l'augmentation de 3 points en 2025 des taux de cotisation de la part patronale CNRACL, de l'augmentation du traitement indiciaire des agents liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et d'avancements de grades ou promotions internes d'agents à la suite de réussite d'examens professionnels ou au choix.
- **Chapitre 014** : ce chapitre comprend le prélèvement de la pénalité SRU qui s'est élevé à **153 877€** en 2025. Il comprend également le prélèvement au titre du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) instauré par la loi de finances pour 2025, pour un montant de **31 118€**
- **Chapitre 65** : les dépenses de ce chapitre en 2025 ont baissé de 10.7% par rapport à celles de 2024, en raison de la contribution au SDIS, d'environ 100 000€, qui n'est plus versée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2025, mais par Valence Romans Agglo, qui déduit cette somme de l'attribution de compensation allouée à la Commune. Ce chapitre comprend également les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention d'équilibre versée au CCAS
- **Chapitre 66** : ce chapitre comprend les charges d'intérêts des emprunts en cours.
- **Chapitre 67** : il s'agit des annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.
- **Chapitre 68** : en raison des risques d'insolvabilité de certains tiers ayant des créances envers la commune, liées à des contentieux, une provision a été constituée en 2025 pour un total de 13 474.52€

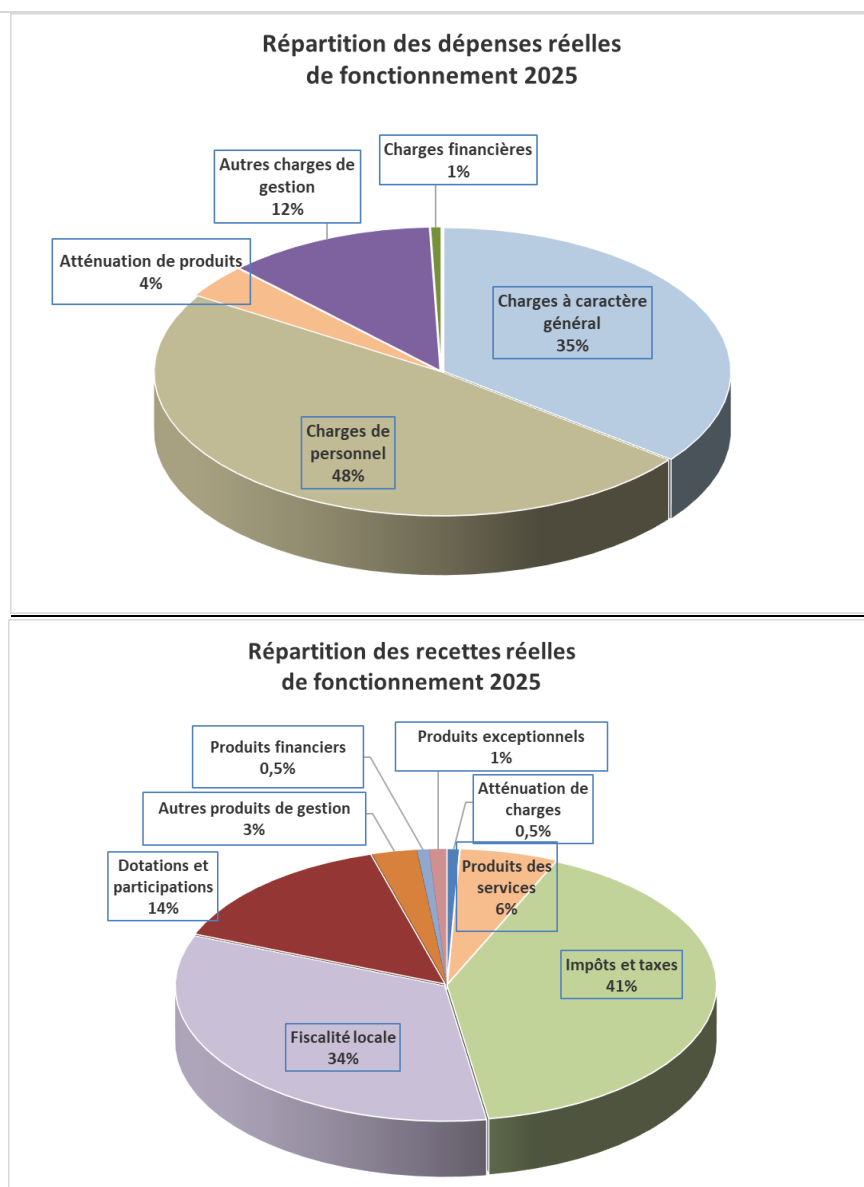
B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT		CA 2024	CFU 2025	Différence CFU 2025 - CA 2024	En %
013	Atténuation de charges	39 120,84	46 028,18	6 907,34	17,7
70	Produits des services	346 780,69	362 258,95	15 478,26	4,5
73	Impôts et taxes	2 556 664,00	2 516 288,00	-40 376,00	-1,6
731	Fiscalité locale	1 841 395,63	2 062 779,38	221 383,75	12,0
74	Dotations et participations	972 605,38	892 173,32	-80 432,06	-8,3
75	Autres produits de gestion	112 070,82	164 992,02	52 921,20	47,2
76	Produits financiers	40 656,80	44 433,87	3 777,07	9,3
77	Produits exceptionnels	67 524,62	64 547,17	-2 977,45	-4,4
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 193,10		-1 193,10	
Sous total recettes réelles de fonctionnement		5 978 011,88	6 153 500,89	175 489,01	2,9
042	Opérations d'ordre entre sections	39 989,31	32 959,82	-7 029,49	-17,6
TOTAL		6 018 001,19	6 186 460,71	168 459,52	2,8

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 ont augmenté de **2.9%** par rapport à 2025.

- **Chapitre 013** : il s'agit des remboursements de la part salariale des titres restaurant, des remboursements des charges syndicales et des indemnités journalières des arrêts de travail.

-
- **Chapitre 70** : les produits des services 2025 sont en augmentation de 4.5% par rapport à ceux de 2024. Ce chapitre comprend les recettes des concessions du cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, les recettes liées à la facturation de la garderie-périscolaire-cantine, les remboursements de charges de la médiathèque et de l'entretien de la voirie des zones d'activités par l'Agglo et de la neutralisation des charges de fonctionnement liées aux transferts de compétence à l'Agglo. Une recette supplémentaire a été perçue en 2025 faisant suite à la signature, avec Valence Romans Agglo, d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés, qui a permis de percevoir, un reversement de 24 400€.
 - **Chapitre 73** : il s'agit du produit de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), versé par Valence Romans Agglo. La DSC a été majorée fin 2025 de 82 119€, soit une DSC totale perçue en 2025 de 280 179€.
 - **Chapitre 731** : Augmentation des recettes 2025 de ce chapitre de 12% par rapport à 2024. Plusieurs postes de recettes ont augmenté dont les taxes additionnelles sur les droits de mutation. Le produit des impôts directs locaux a augmenté également, en 2025, en raison de l'augmentation des bases fiscales (+1.7%) et de l'augmentation des bases physiques, sans augmentation des taux d'imposition. Il est passé de 1 525 567€ en 2024, à 1 733 290€ en 2025. Le produit de la taxe sur la publicité extérieure a augmenté par ailleurs, en 2025 : il est passé de 81 245€ en 2024, à 88 550€ en 2025.
 - **Chapitre 74** : Il s'agit du produit de la dotation de solidarité rurale et des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières. Ces compensations sont en nette baisse en 2025 : 554 059€ de recettes perçues en 2025, contre 661 137€ en 2024, soit 107 078€ de pertes de recettes en un an.
 - **Chapitre 75** : Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées à la redevance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les condamnations liées à des contentieux, les remboursements des assurances suite à des sinistres, les revenus des appartements communaux ainsi que celui des locations de salles. Les recettes de ce chapitre ont fortement augmenté entre 2024 et 2025 : + 47.2%. Les redevances hydroélectriques de la CNR sont passées de 9 514€ en 2024 à 27 460€ en 2025. Les recettes de location des salles du domaine des Clévos sont passées de 45 761€ en 2024 à 62 777€ en 2025.
 - **Chapitre 76** : il s'agit des dividendes de parts sociales et de production, principalement ceux de la CNR.
 - **Chapitre 77** : ce chapitre comprend les mandats annulés sur exercices antérieurs et le produit des cessions d'immobilisations.



En 2025, les **charges de personnel** représentent **48%** des dépenses réelles de fonctionnement, tandis que les recettes liées **aux impôts et à la fiscalité** représentent **75%** des recettes réelles de fonctionnement.

II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

La section d’investissement est fortement liée aux projets de la collectivité.

Elle regroupe ainsi :

- En dépenses : le remboursement du capital des emprunts et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il peut s’agir notamment des acquisitions de terrains, d’immeubles, de mobilier, de matériel, de véhicule, d’études et de travaux.
- En recettes : elles regroupent les subventions perçues en lien avec les projets d’investissement, la taxe d’aménagement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les excédents de fonctionnement capitalisés (affectation du résultat de

fonctionnement N-1 au compte 1068), les éventuels nouveaux emprunts et l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2024	CFU 2025	Différence CFU 2025 - CA 2024	En %
20	Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	28 395,00		-28 395,00	
204	Subventions d'équipement versées	155 102,00	155 102,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	8 135,11		-8 135,11	
	Opérations d'investissements	1 350 807,98	3 270 386,93	1 919 578,95	142,1
	Sous total dépenses d'équipement	1 585 284,05	3 425 488,93	1 840 204,88	116,1
16	Remboursement capital emprunts	481 865,11	307 979,41	-173 885,70	
458	Dépenses d'opérations pour compte de tiers	48 009,96	36 944,55	-11 065,41	
	Sous total dépenses réelles investissements	2 072 315,16	3 770 412,89	1 698 097,73	81,9
040	Opérations d'ordre entre sections	39 989,31	32 959,82	-7 029,49	-17,6
041	Opérations patrimoniales	60 510,96	370 555,12	310 044,16	512,4
	TOTAL	2 172 815,43	4 173 927,83	2 001 112,40	92,1

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 comprennent les investissements suivants :

- **Chapitre 204** : Il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo pour **155 102€**.
- **Les opérations d'équipement, détaillées comme suit :**

Libellé des dépenses d'équipement	Dépenses réalisées au 31/12/2025
Opération N°12 - Mairie	40 404,70 €
Opération N°13 - Ecoles	118 737,48 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	1 541 565,93 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux	206 875,12 €
Opération N°22 - Voirie	913 307,26 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	108 939,88 €
Opération N°24 - Urbanisme	137 593,32 €
Opération N°25 - Divers	165 871,24 €
Opération N°27 - Skate park	37 092,00 €
TOTAL	3 270 386,93 €

- **Opération N°12 – MAIRIE : 40 404.70€** correspondant aux travaux d'isolation de salles d'archives à la Mairie et l'installation d'unités mobiles de rafraîchissement dans les bureaux.
- **Opération N°13 – ECOLES : 118 737.48€**
 - o **Ecole de la gare** : solde des travaux de remplacement des menuiseries, travaux d'aménagement des contours du plateau sportif, remplacement des radiateurs par des convecteurs à inertie.
 - o **Restaurant scolaire école de la gare** : armoire réfrigérée
 - o **Groupe scolaire du village** : remplacement de la chaudière usée et énergivore
 - o **Ecole maternelle du village** : remplacement éclairage Led, travaux plafond salle de motricité, création d'une douche

- **Restaurant scolaire du village** : remplacement du moteur de la VMC, remplacement du moteur et des sondes du four, acquisition d'un réfrigérateur.
- **Garderie périscolaire du village** : remplacement du lave-linge, installation de robinets thermostatiques
- **Opération N°17 – ESPACE POLYVALENT : 1 541 565.93€**
Il s'agit du paiement des factures d'acomptes du contrat de maîtrise d'œuvre et des factures de travaux pour la rénovation - extension de l'espace polyvalent
- **Opération N°21 – BATIMENTS COMMUNAUX : 206 875.12€**
 - Foot : réfection du local technique, sécurisation de l'accès au stade de football, installation d'une main courante en bois
 - Domaine des Clévos : matériel sonorisation et retransmission vidéo, création identité visuelle et site web, acquisition de matériel d'illuminations, cession de mobilier par Valence Romans Agglo, scène professionnelle, grilles d'exposition, autolaveuse
 - Gymnase : remplacement du score pad
 - Mairie : mobilier, aménagement cuisine accueil, réfection hall d'entrée, remplacement volets roulant salle Ozon
 - Réfection terrain de jeu du boulodrome
 - Travaux électriques à l'église
 - Télégraphe de chappe : travaux de renfort et de reprise de la structure
 - Remplacement des blocs autonomes de secours dans plusieurs bâtiments communaux
- **Opération N°22 – VOIRIE : 913 307.26€**
 - Travaux de voirie impasse de la Bialle
 - Travaux d'aménagement du boulevard des Remparts
 - Enduit du mur du lotissement Jacquard
 - Réfection de la chaussée du chemin de l'Arzailler et du chemin des Peilles
 - Travaux de voirie route d'Upie
 - Création d'un passage piétons route de Marmans
 - Installation de bancs dans les espaces publics
 - Acquisition de panneaux de signalisation et de panneaux de rue
- **Opération N°23 – RESEAUX ET VIDEO PROTECTION : 108 939.88€**
Dissimulation réseaux téléphoniques route de Die, éclairage monument de la Fédération, raccordement électrique relatif aux travaux Bd des Remparts, branchement eau potable espace polyvalent, poteau incendie, migration caméras vidéoprotection.
- **Opération N°24 – URBANISME : 137 593.32€**
 - Marché de révision du PLU
 - Subventions façades : un dossier en 2025
 - Subvention pour l'amélioration de l'habitat : un dossier en 2025
 - Subvention Drôme Aménagement Habitat construction logements locatifs sociaux : 60 000€ (2^{ème} part)
 - Acquisitions, régularisations foncières, divisions de parcelles
- **Opération N°25 - DIVERS : 165 871.24€**
 - Equipement pour les services techniques : logiciel de suivi des interventions, remplacement matériel technique, acquisition de barrières, installation d'un nouveau portail aux ateliers

- Participation communale au coût d'installation des conteneurs semi enterrés par Valence Romans Agglo
- Service administratif : mise en place plateforme de communication sur les postes en télétravail, acquisition de matériel informatique
- Subvention d'aides aux commerces : 1 dossier en 2025
- Dépenses diverses : matériel d'illuminations, colombarium 12 cases
- **Opération N°27 – SKATE PARK : 37 092€**, il s'agit des factures réglées dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un skate Park

Les dépenses d'investissement comprennent également les chapitres suivants :

- **Chapitre 16** : il comprend le remboursement du capital des emprunts en cours, pour **307 979.41€**
- **Chapitre 458** : Ce chapitre regroupe les dépenses issues de conventions de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de voirie de l'impasse de la Bialle et de l'aménagement du boulevard des Remparts, pour un montant total de **36 944.55€**
- **Chapitres 040 et 041** : ce sont des opérations d'ordre d'amortissements de subventions et d'intégration de frais d'études au coût des travaux, qui s'équilibrent avec les chapitres d'ordre des sections de fonctionnement et d'investissement pour **403 514.94€**

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2024	CFU 2025	Différence CFU 2025 - CA 2024	En %
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	472 839,94	266 497,55	-206 342,39	-43,6
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	389 512,34	481 163,21	91 650,87	23,5
165	Dépôts et cautionnements reçus	252,00		-252,00	
21	Immobilisations corporelles	5 166,00		-5 166,00	
23	Immobilisations en cours	9 954,67		-9 954,67	
458	Conventions co-maîtrise d'ouvrage	48 009,96	13 317,03	-34 692,93	
Sous total recettes réelles investissements		1 925 734,91	1 760 977,79	-164 757,12	-8,6
040	Opérations d'ordres	379 211,65	570 067,35	190 855,70	50,3
041	Opérations patrimoniales	60 510,96	370 555,12	310 044,16	512,4
TOTAL		2 365 457,52	2 701 600,26	-114 691,52	-4,8

Les principales recettes d'investissement perçues en 2025 sont :

- **Chapitre 10** : Ce chapitre comprend les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur certaines dépenses d'équipement de l'année 2023 pour 247 932.97€.
Il comprend également les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement, qui se sont élevées à 18 564.58€ en 2025 (280 878€ en 2024), une recette en nette baisse depuis la réforme du recouvrement de cette taxe et du transfert de la liquidation aux services de la Direction Générale des Finances publiques.

- **Compte 1068** : il s'agit de l'excédent mis en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2024, pour un montant de 1 000 000€
- **Chapitre 13** : Ce chapitre regroupe l'attribution perçue de Valence Romans Agglo relative à la neutralisation des investissements des transferts de compétences (pour 87 767.75€) ainsi que les subventions perçues de différents partenaires qui ont financé les dépenses d'équipement suivantes :

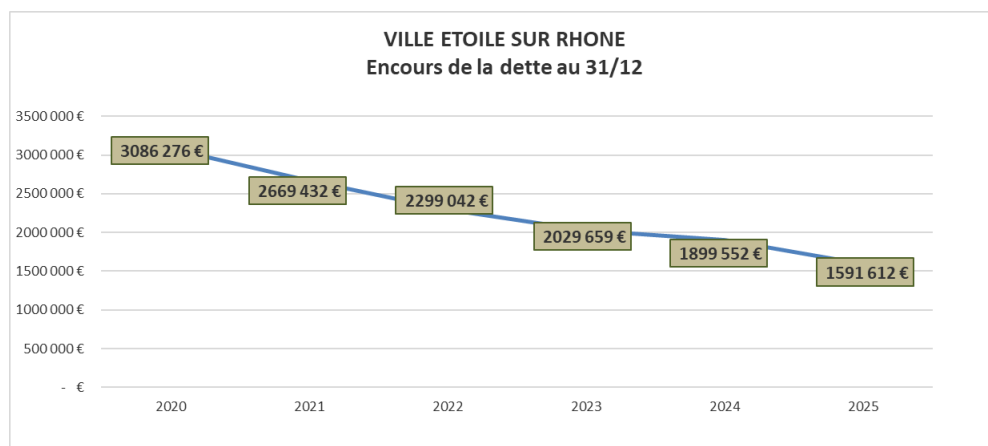
Nom du financeur	Objet des subventions	Montants perçus en 2025 (en €)
Préfecture de la Drôme	DSIL - Subvention rénovation énergétique école de la gare	96 087,61
Département de la Drôme	Subvention 1ère tranche travaux rénovation extension de l'espace polyvalent	173 951,00
Département de la Drôme	Subvention aménagement du boulevard des Remparts	82 632,00
Département de la Drôme	Amendes de police	1 900,00
Valence Romans Agglo	Fonds de concours rénovation toiture télégraphe de chappe	4 146,00
SDED	Subvention changement menuiseries école de la gare	34 678,85
Total subventions perçues en 2025		393 395,46

- **Chapitre 458** : Ce chapitre regroupe les recettes issues de conventions de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de voirie du chemin du Chez et des travaux de voirie de l'impasse de la Bialle, pour un montant total de **13 317.03€**
- **Chapitres 040 et 041** : ce sont des opérations d'ordre d'amortissements de biens et d'intégration de frais d'études au coût des travaux, qui s'équilibrent avec les chapitres d'ordre des sections de fonctionnement et d'investissement pour **940 622.47€**

Aucun emprunt n'a été contracté en 2025 pour financer les investissements de l'année.

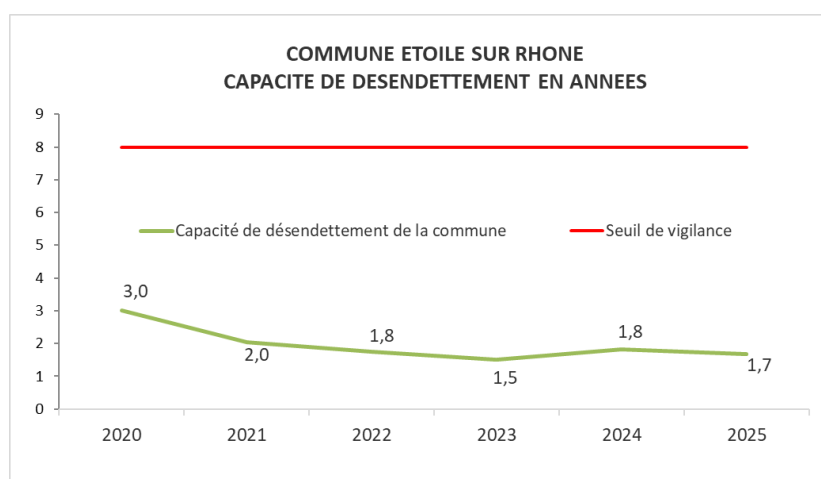
III – LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2025 s'élève à 1 591 612€. Le dernier emprunt a été contracté en 2020 (1 000 000€ au taux fixe de 0.87% sur 20 ans).



Calcul de la capacité de désendettement de la Commune : cet indicateur, exprimé en nombre d'années, répond à la question « En combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ». Un indicateur qui augmenterait indiquerait donc une situation qui se dégrade.

On peut constater que la commune d'Etoile Sur Rhône est très loin du seuil de vigilance fixé à 8 ans.



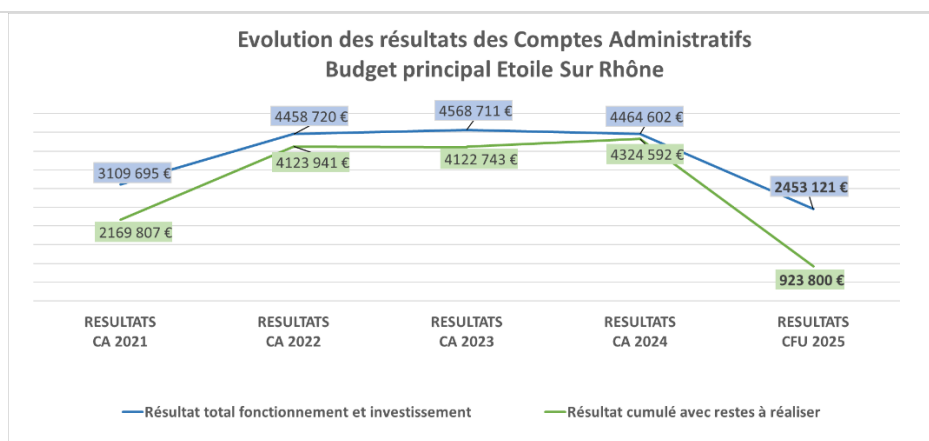
IV – CALCUL DES RESULTATS

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 2 747 317€, en intégrant le report du résultat de fonctionnement 2024.

Le résultat de la section investissement de l'exercice 2025 se trouve en déficit de 294 196€, en intégrant le report du résultat d'investissement 2024, en raison des deux gros projets d'investissement démarrés en 2025 : l'aménagement du boulevard des remparts et la réhabilitation-extension de l'espace polyvalent.

Cependant, le résultat global 2025 des deux sections (fonctionnement et investissement), intégrant les résultats reportés de l'exercice précédent, reste d'un niveau très correct à 2 453 121€

	RESULTATS CA 2021	RESULTATS CA 2022	RESULTATS CA 2023	RESULTATS CA 2024	RESULTATS CFU 2025
Fonctionnement de l'exercice N	1 048 793 €	1 329 203 €	1 084 213 €	703 249 €	471 582 €
Résultat reporté N-1	2 489 944 €	2 169 807 €	2 499 009 €	2 583 222 €	2 275 735 €
Résultat section Fonctionnement	3 538 738 €	3 499 009 €	3 583 222 €	3 286 471 €	2 747 317 €
Investissements de l'exercice N	- 365 862 €	1 388 754 €	25 779 €	192 642 €	- 1 472 328 €
Résultat reporté N-1	- 63 181 €	- 429 043 €	959 711 €	985 489 €	1 178 132 €
Résultat section Investissement	- 429 043 €	959 711 €	985 489 €	1 178 132 €	- 294 196 €
Résultat total fonctionnement et investissement	3 109 695 €	4 458 720 €	4 568 711 €	4 464 602 €	2 453 121 €
Solde restes à réaliser investissement (recettes-dépenses)	- 939 888 €	- 334 779 €	- 445 968 €	- 140 010 €	- 1 529 321 €
Résultat cumulé avec restes à réaliser	2 169 807 €	4 123 941 €	4 122 743 €	4 324 592 €	923 800 €



V – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 (en euros) au BP 2026						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE des SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024		2 275 735,18		1 178 131,50	-	3 453 866,68
Réalisations de l'exercice 2025	5 714 878,89	6 186 460,71	4 173 927,83	2 701 600,26	9 888 806,72	8 888 060,97
Totaux	5 714 878,89	8 462 195,89	4 173 927,83	3 879 731,76	9 888 806,72	12 341 927,65
Résultats de clôture 2025		2 747 317,00		- 294 196,07		2 453 120,93
Résultat de fonctionnement 2025 à affecter : 2 747 317,00						
Besoin de financement de la section d'investissement		- 294 196,07	1			
Excédent de financement de la section d'investissement			2			
			Dépenses	Recettes		
		Restes à réaliser	2 018 592,51	489 271,50	4	
Besoin de financement au titre des R.A.R.		- 1 529 321,01	5	= 3-4		
Excédent de financement au titre des R.A.R.			6	= 4-3		
Besoin de financement global		- 1 823 517,08				
Excédent de financement global				= 2-5		
Nécessité de couvrir le besoin de financement global, par l'affectation d'une partie du résultat 2025 de la section de fonctionnement			1 823 517,08	au compte 1068-Réserves au BP 2026 (section d'investissement - recettes)		
et de reporter la somme de			923 799,92	au compte 002 au BP 2026 (excédent de fonctionnement reporté - recettes)		

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Pour 2025, le résultat à affecter est le **résultat de la section de fonctionnement cumulé**, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 tenant compte du report du résultat de fonctionnement 2024, soit **2 747 317€**.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section investissement (cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser). Pour l'exercice 2025, ce **besoin de financement s'élève à 1 823 517.08€**.

Il est alors proposé l'affectation suivante du résultat de fonctionnement 2025, au budget primitif 2026 :

- **1 823 517.08€** au compte 1068-réserves (recette d'investissement)
- **923 799.92€** au compte R002-excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)